



Imara

Institut des métiers d'art
& de l'artisanat d'art

SESSION 2019

« SE FORMER aux Métiers de l'Artisanat d'Art »»

à l'une des disciplines suivantes :
Ebénisterie - Ferronnerie - Métallerie
Tapisserie d'ameublement - Sellerie
Marqueterie - Poterie céramique



PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN



SE FORMER

aux Métiers de l'Artisanat d'Art »

Objectifs :

- acquérir les connaissances et compétences de base pour exercer une activité professionnelle dans l'Artisanat d'Art, que ce soit par le biais d'un emploi salarié ou par la création de sa propre activité.
- présenter le CAP correspondant à la discipline choisie



Public concerné : demandeurs d'emploi de 21 ans minimum inscrits à Pôle Emploi, sortis du système scolaire depuis 6 mois à minima.

Dates prévisionnelles :

Deux sessions :

du 09/09/2019 au 17/04/2020

du 24/10/2019 au 09/06/2020

(des dates complémentaires d'entrée en formation sont envisageables, nous contacter)

Durée : 1029 heures

(rythme : temps plein 35 heures hebdomadaires)

Contenu de formation :

- un Tronc Commun de Compétences Transverses de 315 heures comprenant les modules suivants : Histoire de l'Art, Couleur, Dessin d'Art, Dessin Technique, Communication, Marketing, Création d'entreprise, Technologie et Créativité.
- la partie pratique de la formation spécifique à la discipline choisie pour une durée de 644 heures, se déroule « à la source du métier » dans un atelier d'artisanat d'art.
- un stage en entreprise de 70 heures.

Moyens pédagogiques :



- un Centre de Formation spécialisé dans ce secteur depuis 20 ans
- une organisation pédagogique unique et particulièrement adaptée à ces métiers et à un public de stagiaires adultes
- des formateurs qualifiés et experts dans leur discipline
- un centre de ressources dédié à l'Art et à l'Artisanat d'Art
- visites commentées de Musées et de Monuments

Lieux de la formation : une partie dans les locaux d'IMARA à Revel



une partie en ateliers et visites à l'extérieur



places conventionnées

PRISE EN CHARGE=

coût de la formation pris en charge + rémunération pendant le cursus,

Précisions : les demandeurs d'emplois non indemnisés par Pôle Emploi pourront bénéficier d'une rémunération pendant leur formation.

Prérequis :

- posséder un niveau V (CAP) est a minima souhaité
- la pratique d'activités manuelles est un bon indicateur quant à l'attrait pour ces métiers
- de bonnes aptitudes physiques sont souhaitées voire même exigées selon la discipline
- il est recommandé de posséder de bonnes bases en culture générale et/ou artistiques et culturelles
- aptitudes souhaitées : motivation, créativité, dextérité, rigueur, capacité de concentration, autonomie, curiosité, persévérance.
- disposer d'un véhicule est conseillé

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter :
le site internet **de la Région Occitanie** : www.meformerenregion.fr
le site internet d'IMARA : www.imara.fr



"Modalités d'informations"

Nous vous conseillons de participer à l'une de nos réunions d'information
(voir dates sur Rubrique Actualités de notre site)

"Modalités de recrutement"

Sélection sur dossier puis entretiens individuels



IMARA – Institut des Métiers de l'Art et de l'Artisanat d'Art
Pour la transmission des savoir-faire

Siège social : 20 rue Jean Moulin 31250 REVEL

Téléphone : 05 61 27 53 02

E-mail : imara@wanadoo.fr - site internet : www.imara.fr